

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 12 janvier.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Il vient d'être obtenu à Canton une importante concession conforme à l'esprit des clauses libérales qui ont été insérées dans le traité de paix signé à Pékin. Le vice-roi a accordé à nos missionnaires, pour l'érection d'une église catholique, un magnifique emplacement situé dans Canton même et où s'élevait, avant l'occupation de cette ville, le palais du fameux gouverneur Yeh.

Depuis deux ans, les autorités françaises demandaient qu'on rendit à l'évêque des deux Kouangs une portion au moins des terrains affectés anciennement à des établissements catholiques, et dont les possesseurs avaient été chassés et spoliés à l'époque des dernières persécutions dirigées dans le Céleste-Empire contre les chrétiens.

Bien que les autorités chinoises eussent reconnu en principe la légitimité d'une restitution de cette nature, elles multipliaient les expédients pour s'y soustraire; nos succès dans le nord ont heureusement mis un terme à leur mauvais vouloir, et l'église qui ne tardera pas à s'élever témoignera bientôt d'une manière éclatante de la sollicitude du gouvernement de l'Empereur pour les intérêts religieux placés sous la protection traditionnelle de la France dans l'extrême Orient.

L'établissement de nos missionnaires sur ce point profitera d'ailleurs à tout le monde à Canton, car il constatera et maintiendra le droit, toujours refusé jusqu'ici aux étrangers, d'avoir un libre accès dans l'intérieur de cette ville.

Le *Moniteur* publie une lettre de Son Em. le cardinal archevêque de Paris, qui met sous les yeux de l'Empereur la lettre adressée par tous les évêques de Syrie, pour « payer une dette sacrée de gratitude à l'empereur Napoléon, au clergé et au peuple soumis à son autorité qui ont déployé envers les chrétiens de Syrie un zèle rare, un soin extraordinaire et cet amour

fraternel dont l'Eglise sait et peut seule animer ses enfants. »

C'est pour le 22 janvier que le Sénat est convoqué afin de voter le sénatus-consulte qui lui sera soumis, en vertu du décret du 24 novembre. La session des deux Chambres sera ouverte le 4 février.

En attendant la conclusion du traité de commerce entre la France et la Belgique, un tarif international pour le transport des marchandises et des voyageurs par le chemin de fer vient d'être décidé. Un voyageur partant de Lille pour Bruxelles et réciproquement pourra, au bureau de départ, payer sa place entière jusqu'à destination.

Sur la proposition de M. le directeur-général de la caisse des dépôts et consignations, la commission de surveillance a modifié ainsi qu'il suit les conditions des prêts à contracter auprès de la caisse :

« Le maximum de la durée d'amortissement est fixé à douze ans ;

« L'intérêt est fixé au taux unique de quatre et demi pour cent. »

Ces nouvelles dispositions seront applicables aux emprunts que la caisse des dépôts pourra consentir à partir de 1861.

Dénombrement de l'industrie.

Une circulaire de S. Exc. le Ministre des travaux publics annonce qu'il va être procédé au dénombrement de l'industrie.

La dernière opération de cette nature remonte à 1850. Le moment de la renouveler est on ne peut plus opportun. Dans les temps ordinaires, cette vaste enquête pour l'administration a, considérée comme organe des intérêts généraux, un triple avantage :

1° En lui révélant les changements survenus, pendant la dernière période décennale, dans le nombre, la nature, l'importance des établissements industriels, elle lui signale d'abord l'acti-

tivité ou le ralentissement de tout ou partie du travail national, puis les tendances, les directions, les applications nouvelles de la fabrique française. Elle lui suggère ainsi les mesures à prendre, tantôt pour favoriser son essor dans les voies qu'elle cherche à se frayer, tantôt pour concilier les exigences rivales de la production et de la consommation ;

2° Elle met l'administration en mesure de répondre aux demandes de renseignements qu'elle reçoit journellement, de capitalistes qui, voulant fonder des industries nouvelles, désirent connaître la concurrence contre laquelle elles pourront avoir à lutter ;

3° Elle finit à la situation de la classe ouvrière, surtout en ce qui concerne le rapport du salaire au prix de la vie matérielle.

Mais le dénombrement de 1860 offrira cet intérêt entièrement nouveau, qu'en donnant la connaissance exacte des forces industrielles actuelles de la France, il fournira les moyens d'apprécier plus tard, à l'occasion d'un autre inventaire décennal de ces forces, les résultats de la récente réforme douanière. Les représentants de l'industrie française apprécieront, à ce point de vue, la nécessité d'apporter à son exécution le concours le plus loyal et le plus dévoué.

Le recensement ne comprendra que l'industrie manufacturière seulement, c'est-à-dire des établissements qui fabriquent des produits en gros et les livrent au commerce chargé, à son tour, de les vendre au consommateur. Il exclut ainsi toute la petite industrie habituellement désignée sous le nom d'arts et métiers. Toutefois, s'il existait dans le département des établissements industriels qui vendissent à la fois en gros et en détail, ils devraient également y figurer.

La banque de Londres vient d'élever le taux de l'escompte à 7 %. On ne pensait généralement pas que cette mesure fut si tôt adoptée, et elle a produit une grande sensation. Le malaise devient visible. On a de grandes appréhensions sur l'effet que peut produire, même dans la si-

tuation actuelle du commerce, cette mesure restrictive de la banque d'Angleterre.

L'élévation à 7 p. 100 du taux de l'escompte par la Banque d'Angleterre était la conséquence forcée d'une exportation continue d'or et d'argent à destination de l'Amérique et des Indes, et cette mesure ne paraît pas avoir arrêté les demandes. Le *Times* annonce que, dans la seule journée de mardi dernier, 200,000 livres sterling (5 millions de francs) ont été achetés pour être expédiés par la prochaine malle des Indes.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,
 A tous présents et à venir, salut,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances,

Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814 et les dispositions des lois des 28 avril 1816 et 24 juin 1824, relatives aux octrois ;

Vu la loi du 2 décembre 1831 et le tarif y annexé pour la perception du droit d'entrée sur les boissons ;

Vu la loi du 24 mai 1834 ;

Vu la loi du 11 juin 1832 ;

Vu la loi du 10 mai 1846 ;

Vu le décret du 17 mars 1852 ;

Vu l'art. 18 de la loi des finances, du 22 juin 1854 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Roubaix, en date du 20 novembre 1860, tendant à la prorogation du tarif et règlement en vigueur à l'octroi de ladite commune ;

Vu l'avis du préfet du département du Nord, en date du 4 décembre suivant ;

Vu les observations de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur ;

Notre conseil d'Etat entendu ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1^{er}. Le règlement ainsi que le tarif en

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 JANVIER 1861.

— N° 18. —

FAUTE DE CONFIANCE

PAR G. RAIMUND.

XI

Oscar avait perdu presque tout son argent.

— J'ai encore un napoléon, dit-il tout bas à Alexandre, j'ai envie de le risquer.

— Allons, je vois bien que tu n'auras pas de repos qu'il ne te reste plus rien ; mais on commence, hâte-toi : il me tarde de sortir de cette fournaise, je n'y tiens plus.

Oscar jeta bien vite sur la table sa pièce d'or, qui roula bien loin et alla s'arrêter sur le simple zéro devant le croupier. Celui-ci porta sur le jeune homme, d'un air interrogateur, ses yeux creux et éteints, qui parurent reprendre momentanément un peu de vie. Oscar fit un signe affirmatif, la roue tourna, et ces mots :

— Zéro noir, impair et manque ! s'échappèrent des lèvres du croupier.

Un murmure parcourut les rangs : c'était un

* Reproduction interdite.

cas fort rare. Le croupier compta les pièces d'or, et son regard s'arrêtant une seconde fois sur l'heureux joueur, qui causait précisément tout bas avec Alexandre, il tressaillit, se troubla, puis tout à coup il s'affaissa sur son siège. Un cri d'effroi retentit, on s'empressa à son secours, on le releva. Alexandre, qui courut à lui comme tant d'autres, devint presque aussi pâle que le malheureux qu'on emportait évanoui.

— Kielsky ! murmura-t-il avec épouvante ; c'est bien lui, je ne me trompais pas.

Il questionna en vain les assistants, personne ne connaissait cet homme : qui s'inquiète des croupiers ? Déjà sa place était occupée par un autre, la roue recommençait à tourner, et personne ne songeait plus à l'incident, qui n'avait interrompu le jeu qu'un moment.

Mais Alexandre ne s'en tint pas là ; sans rien dire à Oscar de sa découverte, il courut à l'hôtel communiquer ses conjectures à Paula : elle les jugea vraisemblables, et l'on envoya Martin aux informations sur le nom, la demeure et la situation du croupier. Il ne tarda point à revenir.

— Il se nomme Dumarin, dit-il, et il demeure tout au bout de la seconde allée. Ces messieurs de la banque disent que son accident de tout à l'heure n'a rien de grave, qu'il est sujet aux hémorragies, mais qu'il est bien vite remis sur pied.

— C'est pourtant bien lui, dit Alexandre à Paula ; seulement, il aura changé de nom. Si tu l'avais vu, tu aurais été épouvantée de ce visage livide, de ces yeux de spectre. Je crois qu'il n'a plus longtemps à vivre. Je vais me rendre chez lui, peut-être pourrai-je lui être utile : je lui apprendrai que son fils est ici, et il le verra s'il en exprime le désir.

— Oh ! le meilleur, le plus noble des hom-

mes ! s'écria Paula, les yeux rayonnants de joie et d'orgueil ! Tu te venges comme se serait vengé mon père ; car malgré son mépris pour cet homme, il eût, à la place, agi tout comme toi.

Alexandre alla seul chez Kielsky. Ce dernier occupait un petit appartement retiré, qui empruntait quelque chose de sombre aux grands arbres qui en ombrageaient les fenêtres de leur épais feuillage.

Le malade était seul, étendu sur son lit, et sa respiration bruyante et pénible faisait mal à entendre. Au léger bruit de la porte, il essaya de tourner la tête ; mais sa faiblesse l'en empêcha.

— Kielsky, dit Alexandre entrant avec précaution ; c'est moi, Schlettendorf, me connaissez-vous ?

Au son de cette voix, et surtout à ce nom, le Polonais tressaillit.

— Je vous reconnais, répondit-il d'une voix sourde : venez-vous pour me juger ? Il est trop tard ; j'espère que le terme de toutes mes tortures approche enfin.

Alexandre était profondément ému ; ce corps miné par la maladie, ces lèvres tremblantes et ce regard terne semblaient appartenir déjà à la tombe.

— Je ne viens pas pour juger, dit-il gravement ; cela n'appartient qu'à Dieu seul, et puisse-t-il être pour vous un juge miséricordieux. Je viens vous apporter le pardon de Paula, à qui vous avez ravi son père ; des lèvres plus chères vous apporteront celui de Marie. Mais dites-moi d'abord s'il ne vous manque rien que je puisse vous procurer, si vous n'avez pas quelque désir.

— Oh ! que vous êtes bon ! oui, j'ai un désir : c'est de recevoir le pardon de Marie, de voir celui qui doit me l'apporter, celui dont les yeux

me rappellent les siens. Dites...

— C'est votre fils, resté sous ma tutelle après la mort du pasteur. Kielsky, vous quitterez la vie avec moins de regret quand vous saurez qu'Oscar est un cœur digne et loyal, qu'il ferait l'orgueil de n'importe quel père.

Le Polonais se cacha, en gémissant, la tête dans les oreillers.

— Laissez-moi, retirez-vous tous ! s'écria-t-il avec une vivacité fiévreuse ; mon fils me maudira, il refusera de me voir, je dois m'y attendre. Mais recevez les remerciements d'un cœur repentant et brisé ; je vous dirais combien je suis malheureux, si je vous croyais capable d'en éprouver de la joie.

— Non, bien loin de là, Dieu le sait ; je voudrais vous secourir.

— Trop tard ! Hélas ! je suis rassasié de la vie !

— Ne puis-je savoir, Kielsky, ce qui vous est arrivé depuis le funeste jour de votre duel, et ce qui vous a conduit à embrasser votre profession actuelle ?

— Je me suis fait croupier pour ne pas mourir de faim, répondit-il d'un air sombre. Vous savez sans doute que j'avais exigé de Marie, comme prix de mon silence sur le passé, une somme qu'elle me promit de dérober dans les archives du château. Mais je l'attendis vainement dans le parc ; je faillis même être surpris par vous dans un moment où, pour fuir l'approche du comte, je m'étais réfugié sur la terrasse, et de là dans la chambre de votre femme. Le lendemain j'appris la mort de la comtesse. J'ignore si son mari l'a prise sur le fait, si l'effroi, la douleur ou l'angoisse l'ont tuée ; une seule chose est claire pour moi, c'est qu'elle a fait des aveux au comte, car lorsque, dans ma détresse,